

www.decision-sante.com



formation

Mercredi 10 et jeudi 11 mars 2010



Soins de suite de réadaptation : organiser l'offre de soins et optimiser son financement



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT
LE 10/02/2010
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE
DE 30 € sur le montant TTC
de votre inscription.**

> Inscriptions sur www.decision-sante.com - rubrique Formation

Renseignements

Marie-Aline Toubon

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

> Soins de suite de réadaptation : organiser l'offre de soins et optimiser son financement

Mercredi 10 et jeudi 11 mars 2010

Les Soins de suite et de réadaptation connaissent un développement continu en raison du vieillissement de la population et des besoins liés aux maladies chroniques. Ils occupent une place essentielle dans l'offre de soins et les filières de prise en charge. Deux décrets du 17 Avril 2008 ont instauré un nouveau régime d'autorisation des activités de soins de suite et de réadaptation. Parallèlement, un nouveau système d'allocation de ressources est expérimenté en attendant la mise en œuvre d'un modèle définitif en 2012. La conjugaison de ces deux évolutions va modifier de manière sensible l'offre de soins de suite et de réadaptation et obliger les établissements de santé à adapter leurs organisations et stratégies internes en développant des complémentarités avec d'autres acteurs du territoire. Comment constituer son projet SSR ? Comment l'arti-

culer avec le court-séjour de l'établissement et les SSR du territoire ?

L'optimisation du parcours des patients à la sortie d'un séjour en SSR nécessite également des collaborations particulières avec les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), les EPHAD et les conseils généraux du territoire de santé.

Enfin, il convient d'optimiser le financement des activités de SSR dans le cadre de la nouvelle tarification et, le cas échéant, réaliser la convergence de l'enveloppe financière en relation avec les autorités de tutelle.

Venez débattre et échanger avec des experts et des professionnels spécialistes de ces sujets. Un atelier sera dédié aux aspects pratiques du codage d'activité, du retraitement comptable, de l'utilisation de l'IVA.

> PUBLICS

- Présidents de CME, directeurs d'établissements publics et privés, responsables de pôles, responsables qualité, DIM, médecins libéraux, pharmaciens, directeurs et cadres de soins des EHPAD, cadres des services de soins infirmiers à domicile, cadres de l'industrie, infirmier(e)s

> OBJECTIFS

- Situer les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) dans les filières de prise en charge interne
- Gérer les liens entre les SSR et les structures d'aval
- Maîtriser les outils d'analyse et de mesure de l'activité des SSR

> MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, travaux pratiques, échanges avec les experts, remise d'une documentation.

> INTERVENANTS

- Directeurs d'établissements, chargés de mission, chefs de service, coordonnateurs en Soins de Suite et de Réadaptation, directeurs de l'information médicale, médecins, experts.

Programme

Mercredi 10 mars 2010

9h00 – 9h30

Accueil des participants

9h30 – 10h15

Introduction : L'impact de la nouvelle réglementation sur l'organisation en SSR : perspectives d'évolution de l'offre de soins

➤ **Roxane Simon-Prel**, chargée de mission, Agence Régionale de l'Hospitalisation Ile-de-France (ARHIF)

- Réorganisation interne des établissements
- Filières inter-SSR et avec partenaires extérieurs
- Coordinations territoriales

10h15 – 12h30

Filières de prise en charge et organisation territoriale des SSR

➤ **Dr Brigitte Barrois**, chef de service - Service de Médecine Physique et Réadaptation - CH de Gonesse (95)

➤ **Nathalie Sanchez**, directrice de l'Hôpital National de Saint-Maurice (94)

- Comment construire le projet SSR de son établissement ?
- Articulation avec le court séjour
- Articulation avec les SSR du territoire
- Complémentarité SSR indifférencié / SSR spécialisé : construction de filières graduées

12h30 – 14h00 Déjeuner

14h00 – 16h00 Table ronde

Le SSR et les structures d'aval

➤ **Patricia Blondel**, médecin MPR (Ugecamidf), responsable Projet Trajectoire, Agence Régionale de l'Hospitalisation Ile-de-France (ARHIF)

➤ **Annie Carron**, cadre supérieure socio-éducatif à l'hôpital Saint Antoine (AP-HP)

➤ **1 représentant d'un conseil Général**

- Retour à domicile
- Liens avec les structures médico-sociales, les MDPH
- HAD de réadaptation/réinsertion

Jeudi 11 mars 2010

module d'approfondissement

Cette journée s'adresse aux participants de la première journée ainsi qu'aux stagiaires ayant assisté à la session des 9 & 10 décembre 2009

9h00 – 9h30

Accueil des participants

9h30 – 10h00

Introduction

➤ **Roxane Simon-Prel**, chargée de mission, Agence Régionale de l'Hospitalisation Ile-de-France (ARHIF)

10h00 – 11h15

Modalités de codage et évolutions

➤ **Denis Carradot**, médecin DIM, Clinique Médicale de la Porte Verte (Versailles)

11h15 – 12h30

L'impact du codage sur la valorisation des GMD (co-morbidité, dépendances actes CDARR etc.) et démarche qualité

➤ **Dr Nathalie Ducret**, chef de projet PMSI-SSR, Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH)

12h30 – 14h00 Déjeuner

14h00 – 16h30 Travaux en ateliers

Atelier Finances

➤ Représentant de la DHOS

➤ **Nathalie L'Hostis**, contrôleur de gestion à l'ARH Ile-de-France

➤ **Véronique Sauvadet**, chef de pôle, Campagnes Budgétaires et Tarifaires (CBT), ATIH

- Retraitement comptable
- Utilisation de l'IVA (Indicateur de valorisation de l'activité)
- Modalités d'anticipation de la convergence (en lien avec tutelle)

Par courrier :

Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences
 21, rue Camille-Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
 Par fax : 01 73 28 16 11 / Tél. : 01 73 28 16 13
 Par e-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Participant

Pr Dr M^{ME} M^{ELLE} M.

NOM, PRÉNOM _____

FONCTION _____

pour les praticiens uniquement, cochez la case qui vous correspond

Praticien exerçant principalement en LIBERAL
 Praticien exerçant principalement comme SALARIÉS
 Praticien exerçant principalement en établissement HOSPITALIER

SERVICE _____

ETABLISSEMENT OU ORGANISME _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____ FAX _____

E-MAIL _____

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 10/02/2010 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 € sur le montant TTC de votre inscription.

J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSEMENT et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total des inscriptions.

> Le cumul de ces deux remises n'est pas possible.

Lieu et moyens d'accès

Décision & Stratégie Santé-PGP
 21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9
RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323
Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Covertin Celton

Service gérant l'inscription

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____ FAX _____

E-MAIL _____

SITE INTERNET _____

JE SOUSSIGNÉ (E) _____

AGISSANT EN QUALITÉ DE _____

> ENGAGE L'ÉTABLISSEMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION DE

> AU TARIF DE : 1 JOUR : 515,05 € HT (616 € TTC)
 2 JOURS : 978,26 € HT (1 170 € TTC)

POUR LA FORMATION :

Soins de suite de réadaptation : organiser l'offre de soins et optimiser son financement

Mercredi 10 et jeudi 11 mars 2010

> SIGNATURE DU RESPONSABLE ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

CACHET / SIGNATURE

FAIT À _____

LE _____

FACTURE À LIBELLER AU NOM DE _____

➤ Ou inscrivez-vous sur www.decision-sante.com - rubrique Formation

Conditions générales de ventes

Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.
- une convention sera établie.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée (n° d'agrément 11921500392). Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

Article 3. ANNULATION

3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux.

Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.